



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	27 Octobre 2020
~~~~~	
Date d'affichage	27 Octobre 2020
~~~~~	
Nombre de conseillers	
~~~~~	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2020 A 19 H 00**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY PADEYEN  
LAQUIEZE - ABITBOL - LEGER – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ  
Messieurs GAINETTE - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY – HATAT –  
DOMANGE - CHERRONNET – DECLUY – LEGER – KISKELL - KAPPE SOPIO

**POUVOIR :**

Monsieur Jean-Pierre GAUMONT à Monsieur Michel BRUNI  
Madame Nathalie BIEN à Madame Rose-Marie LAINÉ  
Madame Valérie PIRSON à Madame Sylvie LANGE  
Monsieur Bastien LOMBARD à Monsieur Bertrand CHAUFFERT

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Bernard HATAT a été désigné secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 23 Septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité

**N° 20.1920 – OBJET : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE MUSIQUE  
& D'UN AUDITORIUM - MISSION DE PROGRAMMATION**

**N° 20.1920 – OBJET : CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE MUSIQUE  
& D'UN AUDITORIUM - MISSION DE PROGRAMMATION**

La commune de Saint-Memmie envisage de restructurer son école de musique en créant un nouvel établissement permettant de regrouper l'ensemble des différents enseignements répartis actuellement en plusieurs points dans la ville, et y ajoutant un auditorium permettant d'assurer les répétitions des différentes formations musicales, mais également de disposer d'un lieu pour de petits concerts.

Ce nouvel établissement est envisagé sur un site actuellement vierge localisé en entrée de ville, rue du Grand Mau.

Au vu de la complexité de l'opération, il est souhaitable de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre de :

- Réaliser un **état des lieux** technique, urbanistique et fonctionnel du site prévu pour le projet.
- Élaborer un **préprogramme** définissant l'état des besoins et les relations fonctionnelles à respecter pour la future structure.
- Réaliser **l'étude de faisabilité** selon une ou plusieurs hypothèses du projet d'aménagement.
- Ecrire le **programme technique détaillé** qui constituera le cahier des charges définissant exactement les besoins, les liaisons fonctionnelles, les attentes et l'enveloppe financière que le maître d'ouvrage souhaite respecter pour son projet.
- L'assister pour la consultation des concepteurs au travers de **l'assistance à la désignation de la maîtrise d'oeuvre** pour la sélection du futur concepteur selon une procédure à définir (concours ou autre procédure adaptée)
- **L'assistance en phase conception** qui permet de s'assurer de l'adéquation du projet conçu par le maître d'oeuvre avec le programme au travers des différentes phases et points de validation obligatoire pendant sa conception lors des phases APS et APD.

Fort de nombreuses années d'expériences en maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage, conception et conduite d'opération de ce type, le cabinet JP MASSONNET nous propose cet accompagnement pour l'ensemble des phases précédemment citées pour définir avec précision le projet pour un montant de 23 480.00 € H.T.

- Considérant l'exposé ci-dessus,
- Considérant l'avis favorable des Commissions « Travaux Urbanisme » & « Bâtiments Publics » réunies le 26 Octobre 2020,
- Considérant l'avis favorable de la Commission « Culture » réunie le 27 Octobre 2020,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ **de CONFIER** la mission de programmation pour la construction d'une école de musique et d'un auditorium pour un montant de 23 480.00 € H.T. au cabinet JP MASSONNET.

⇒ **d'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **5 Novembre 2020**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN.